

Délibération n°B-2022-08
Réforme d'un véhicule

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 26 janvier 2022
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

TITULAIRES		
	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOTT		X
M. Thomas OUDOT	X	

Étaient également présents

M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major

Madame Sylvie JUIN, cheffe du secrétariat de direction du service départemental d'incendie et de secours

L'an deux mille vingt-deux, le dix février, à seize heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le **colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le SDIS doit procéder à la réforme d'un véhicule dont l'état est incompatible avec le fonctionnement normal des services.

Cette réforme est nécessaire pour pouvoir sortir ce bien de l'inventaire comptable.

Il pourra ensuite faire l'objet d'une cession à titre gratuit.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la réforme du véhicule suivant :

**Liste des véhicules et des matériels à réformer
du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

DESIGNATION	OBSERVATIONS
VSAV CITROEN JUMPER Date de mise en circulation : 04//11/10 n° immatriculation : BC-025-RF 75 153 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser

Décision

Les membres du bureau autorisent, à l'**unanimité**, la réforme du véhicule figurant sur la liste ci-dessous.

**Liste des véhicules et des matériels à réformer
du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

DESIGNATION	OBSERVATIONS
VSAV CITROEN JUMPER Date de mise en circulation : 04//11/10 n° immatriculation : BC-025-RF 75 153 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser

Le président du conseil d'administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20220210-B-2022-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2022

Affichage : 15/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Yves KRATTINGER